

Piscine La Fayette - Tarification complémentaire pour sèche-cheveux

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'installation de sèche-cheveux à la piscine La Fayette vient d'être réalisée.

Sur avis favorable de la Commission des Sports réunie le 13 octobre 1998, il est proposé d'appliquer pour l'utilisation de ceux-ci un tarif de 1 F (un franc), prévu techniquement par ces matériels, à l'instar de ce qui se pratique à la Piscine Mallarmé.

La recette sera encaissée sur la ligne budgétaire 92.251.7088.20300 prévue au BP 1998.

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette tarification complémentaire prévue pour la saison 1998/1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette tarification à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.